



Répartition des dicastères au sein du Conseil communal

La séance constitutive du Conseil communal, qui a fait suite à l'assermentation des nouveaux élus, s'est tenue le 27 avril 2026. Lors de cette réunion, le Conseil a procédé à l'élection du Syndic et du Vice-syndic pour la législature à venir. M. Jean-Luc Clément a été réélu Syndic et poursuit donc son mandat à la tête du Conseil communal. M. Sébastien Rossier, élu sortant, a été désigné par ses pairs en tant que nouveau Vice-syndic.

La répartition des dicastères a également été validée et sera publiée prochainement. Les nouveaux élus ont été accueillis avec bienveillance et les dossiers en traitement leur ont été transmis. Leur rôle prend effet dès à présent, et les projets en cours seront poursuivis avec engagement dans le respect des priorités définies.

La composition du Conseil communal est la suivante :

Syndic : M. Jean-Luc Clément

Vice-syndic : M. Sébastien Rossier

Membres (par ordre alphabétique) :

- M. Luc Baeriswyl
- M. Yannis Baillet
- M. Rémy Grether
- M. Sébastien Jaquet
- M. Mary Stern

Les membres du Conseil communal entament ainsi leur mandat avec la volonté de poursuivre le développement de la commune, en assurant une gestion rigoureuse et responsable de celle-ci. Conscients de leur rôle, ils s'engagent également à maintenir un lien étroit avec la population, au service de laquelle ils œuvrent au quotidien.